D.I.C.R.I.M

Document d'**I**nformation **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs

- Inondations
- Ruissellement et coulées de boues
- Nucléaire
- Canicule
- Climatiques (orages, neiges, ...)
- Transports matières dangereuses
- Pandémie grippale
- Industriel

Avallon
... passionnément

Le mot du Maire

La commune d'Avallon a mis en place le 12 décembre 2014 son Plan Communal de Sauvegarde.

Inondation du Cousin – ruissellement et coulées de boues – risque nucléaire - canicule – risque climatique autre – accident de transport de matières dangereuses - pandémie grippale – risque chimique sont autant d'évènements exceptionnels qu'il convient de prévoir afin d'assurer la sécurité de chacun d'entre vous.

Organiser et structurer l'action communale en cas de crise est pour l'équipe municipale la priorité.

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs (**D.I.C.RI.M.**) a été élaboré. Ce document se présente de la sorte :

- Il recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Il explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population
- Il précise pour les évènements identifiés, les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple et pratique, émane du **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde, document de gestion collective des risques, consultable par tous en Mairie.

Veillez à garder votre calme et appliquez les consignes prescrites. Vous tiendrez alors efficacement votre rôle dans l'effort collectif.

Il est important également d'expliquer le contenu de ce document à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Cordialement.

Le Maire,
Jean-Yves CAULLET

SOMMAIRE

LES RISQUES **p5**

- **Risque inondation** **p6-7**
- **Risque ruissellement et coulées de boues** **p8-9**
- **Risque nucléaire** **p10-11**
- **Risque canicule** **p12-13**
- **Autres risques climatiques** **p14-15**
- **Risque transport matières dangereuses** **p16-17**
- **Risque pandémie grippale** **p18-19**
- **Autres risques : Pneu Laurent** **p20-21**

ANNUAIRE D'URGENCE **p22**

Les Risques

RISQUE INONDATIONS

Référence : Plan de Prévention des Risques inondation du Cousin (approuvé le 07/11/2011)

Carte de localisation du risque Inondation

Informations

Le Cousin traverse la commune d'Avallon dans des gorges relativement profondes. Les vitesses d'écoulements y sont élevées.
La crue de 1910 fut sans contexte la plus forte à ce jour. On la qualifie de crue historique (hauteur de 2,70 m à l'échelle de Cousin-le-Pont).
Les évènements les plus récents, à savoir les crues de 1955, 1977, 1987 et surtout 2001 sont encore dans l'esprit de nombreuses personnes. Les inondations survenues du 13 au 14 mars 2001 ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. On a alors pu observer 80 cm d'eau sur la place de Cousin-le-Pont et 50 cm sur la route au niveau des Iles Labaume.

Rappel

Etat maximum de la vigilance des crues :

Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

Risque crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

Pas de vigilance particulière requise.

Action du Maire

Actions envisageables selon la gravité du risque :

- Mise en place d'une permanence mairie (Tél : 03.86.34.13.50).

- Détermination des zones touchées et des déviations routières.
Les quartiers concernés sont les suivants :
  * Rue des Iles Labaume
  * Pavé Cousin-Le-Pont
  * Rue Saint Martin
  * Rue des Deux Cousins
  * Route de Méluzien
  * Eventuellement Route de Lormes

- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde ou PCS qui structure l'action communale en cas de survenance d'un tel évènement.

Alerte

Elle sera donnée par deux moyens :

- Véhicule municipal équipé d'un haut-parleur et déplacement sur site pour diffusion d'un message officiel d'alerte, - *plus particulièrement lors du passage en vigilance orange ou rouge du Cousin* -

- En parallèle, les habitants seront joints par téléphone selon l'annuaire de crise confidentiel constitué grâce à leur concours.

Conduite à tenir par la population

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers) : vigilance orange ou rouge
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles conseillés)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS = Plan Particulier de Mise en Sécurité)

RISQUE RUISSELLEMENT ET COULEES DE BOUES

Référence : Plan Prévention des Risques par ruissellement et coulées de boues (approuvé le 06/12/10)

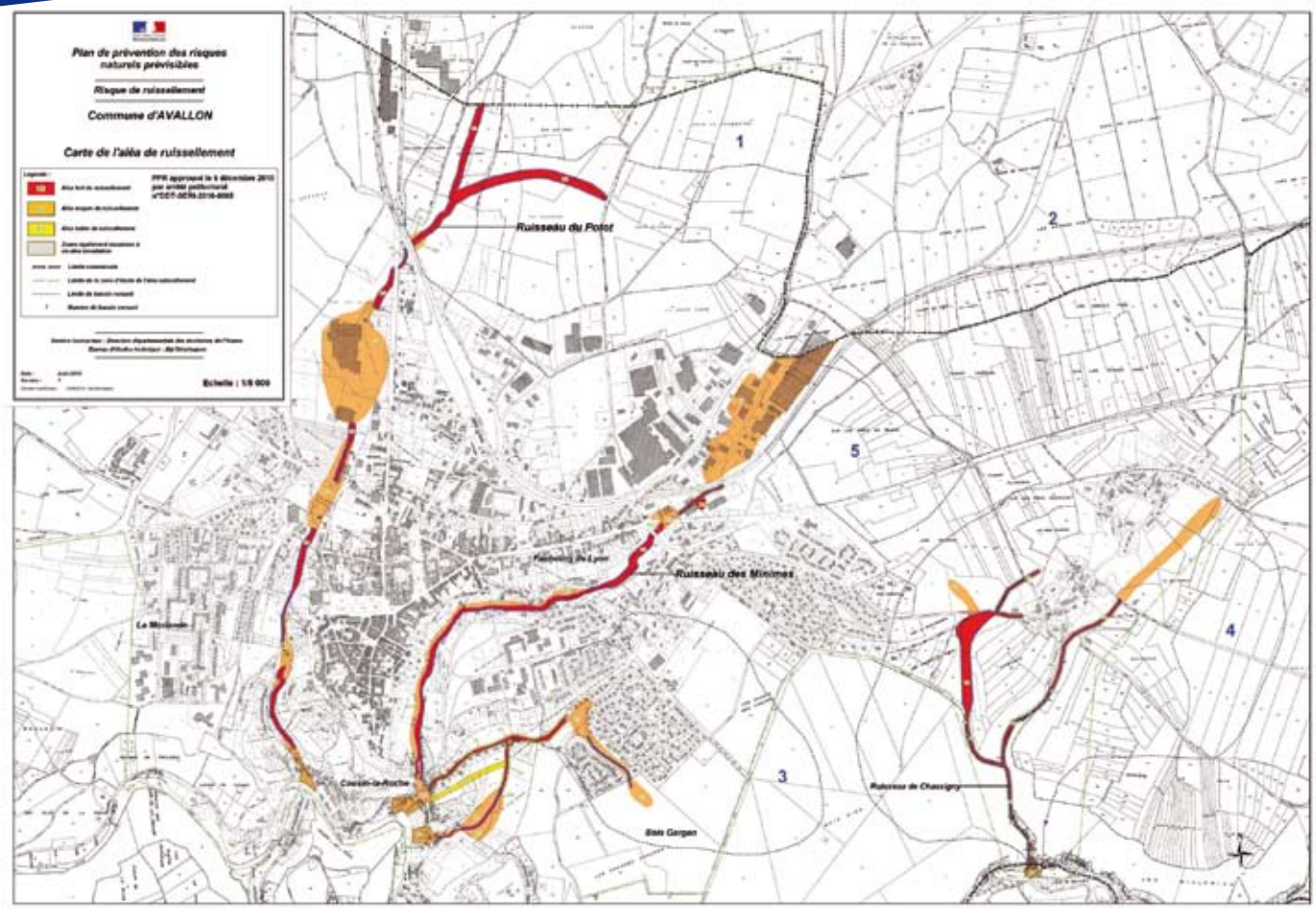

Carte de localisation du risque

Informations

Le ruissellement des eaux pluviales a été étudié dans des quartiers où les phénomènes se multipliaient et touchaient des zones construites.
Des ruissellements historiques se sont produits dans la zone artisanale et commerciale de l'Etang. Ces zones se situent en partie haute des bassins versants des 2 vallons encaissés qui rejoignent le Cousin respectivement au niveau de Cousin La Roche et Cousin Le Pont.
Deux phénomènes de ruissellement locaux ont fait l'objet d'une déclaration de catastrophe naturelle :

- du 17 au 21 mai 1985
- du 30 juin au 1er juillet 1987

Maintenant le bassin d'orage, situé en parallèle du Chemin de la Goulotte et conçu pour retenir les eaux de ruissellement du quartier des Chaumes, joue pleinement son rôle.

Action du Maire

Actions envisageables selon la gravité du risque :

- Mise en place d'une permanence en mairie (tél : 03.86.34.13.50)

- Détermination des zones touchées et installations des déviations routières.
Les secteurs concernés étant les suivants :

* Zone de l'Etang – Les Minimes – Route de Lormes – Chemin de la Goulotte – Zone du Bois Gargan – Rue des deux Cousins – Zone Auchan – Quartier du Cimetière – Chemin Cambon – Iles Labaume – Route de Méluzien en partie, au croisement avec la RD 427.

- Déclenchement du PCS

Alerte

Elle sera donnée par deux moyens :

- véhicule municipal équipé d'un haut-parleur et déplacement sur site pour diffusion d'un message officiel

- en parallèle, les habitants seront joints par téléphone selon l'annuaire de crise confidentiel constitué grâce à leur concours.

Conduite à tenir par la population

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers) en cas de gravité de l'évènement
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles conseillés)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS = Plan Particulier de Mise en Sécurité)

RISQUE NUCLÉAIRE

Informations

Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population

Action du Maire

Actions envisageables selon la gravité du risque :

- Mise en place d'une permanence en mairie (tél : 03.86.34.13.50)
- Déclenchement du PCS

Alerte

Elle sera donnée par trois moyens :

- Diffusion de messages radio et TV
- Sirènes : le signal national d'alerte

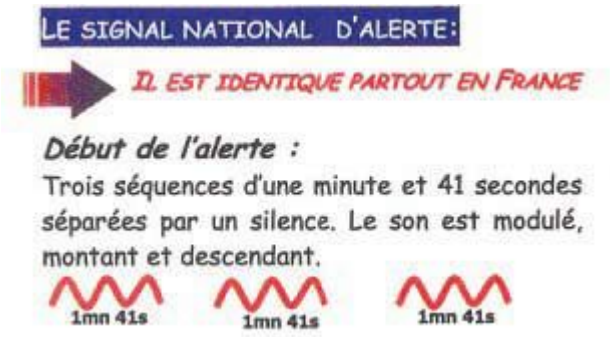

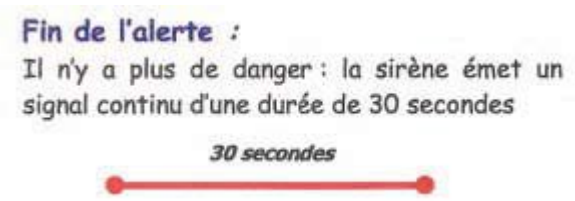

Conduite à tenir par la population

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles conseillés)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas utiliser l'eau du robinet ou des puits individuels
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS = Plan Particulier de Mise en Sécurité)

RISQUE CANICULE

Informations

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

Action du Maire

Dans tous les cas :
- Organiser une permanence en mairie (tél : 03.86.34.13.50)

En cas de canicule :
- Organisation d'un circuit de visite en lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) Tél : 03.86.42.01.90 et le fichier des personnes âgées ou fragiles détenu en Mairie

- Distribution d'eau en fonction des évènements (selon gravité)

- Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficulté:
  * Collégiale Saint-Lazare, rue Bocquillot, à Avallon
  * Eglise Saint-Martin, place Vauban, à Avallon

- Mesure de restriction d'usage de l'eau

- Déclenchement du PCS

Alerte

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture
- Les personnes vulnérables seront contactées par téléphone
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)
- Affichages

Conduite à tenir par la population

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

Action du Maire

Dans tous les cas :
- Organiser une permanence en mairie (tél : 03.86.34.13.50)

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas, le Maire :

- Surveille les conditions météorologiques afin d'être le relais auprès de la population

- Organise un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour) selon la gravité des évènements

- Met en place des panneaux de signalisation de danger et organise le déblaiement des voies

- Prépare un hébergement pour les sinistrés (selon la gravité)

- Déclenche le PCS

Alerte

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture
- Diffusion d'un message adapté par véhicule avec mégaphone
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

Conduite à tenir par la population

En cas de fortes précipitations :
- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :
- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :
- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :
- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (RD606)

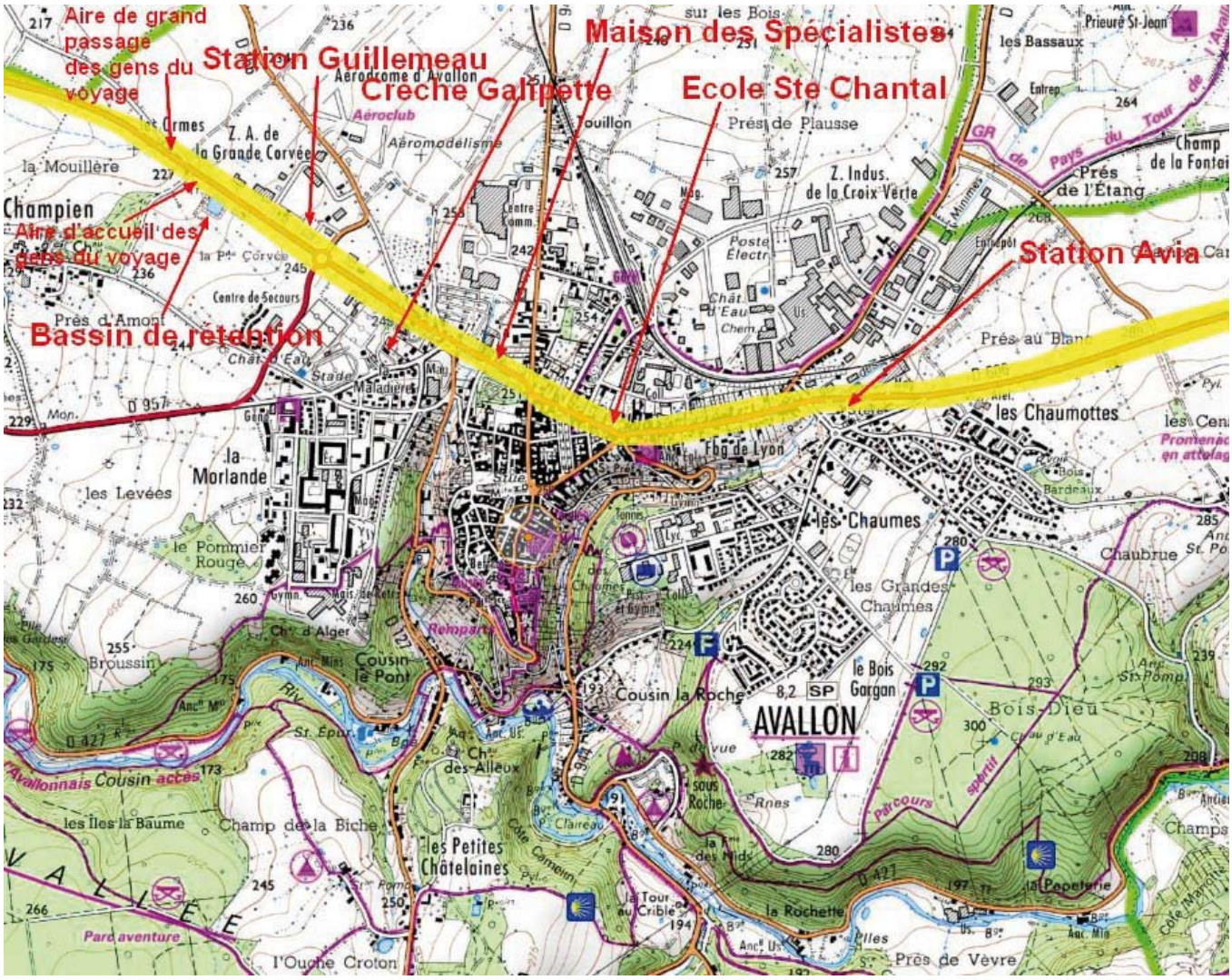

Carte de localisation (D606 : tronçon jaune)

Précision

Grâce à la mise en circulation de la rocade de contournement de la ville d'Avallon, ce risque devrait être progressivement contenu (excepté pour les dessertes locales).

Action du Maire

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Mise en place d'une permanence mairie (tél : 03.86.34.13.50)

- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers

- Déclenchement du PCS

- Mise en place déviation / interdiction circulation en liaison avec la Gendarmerie et le service Routier Départemental d'Avallon (SRD)

- Détermination des zones touchées pouvant concerner les quartiers suivants : Aire de grand passage des Gens du Voyage, Station Guillemeau, Crèche Galipette, Maison des Spécialistes, école Sainte Chantal, Station AVIA, Aire d'accueil des Gens du Voyage ***(voir carte annexée p14)***

En conclusion, la RD 606 dans toute la traversée de la Ville

Alerte

Elle sera donnée par deux moyens :

- véhicule municipal équipé d'un haut-parleur et déplacement sur site pour diffusion d'un message d'alerte

- Information par téléphone de tous les Etablissements Recevant du Public situés sur le parcours.

Conduite à tenir par la population

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS = Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte**

RISQUE PANDÉMIE GRIPPALE

Informations

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr).

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

Action du Maire

- Phase 3/4/5/6 : **dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat.**
Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.

- Déclenchement du PCS

Conduite à tenir par la population

Pour la grippe aviaire :
- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
(tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.

- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).

- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par les services habilités.

Pour la grippe A :
- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15

- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique

– utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

AUTRES RISQUES : PNEU LAURENT

(ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

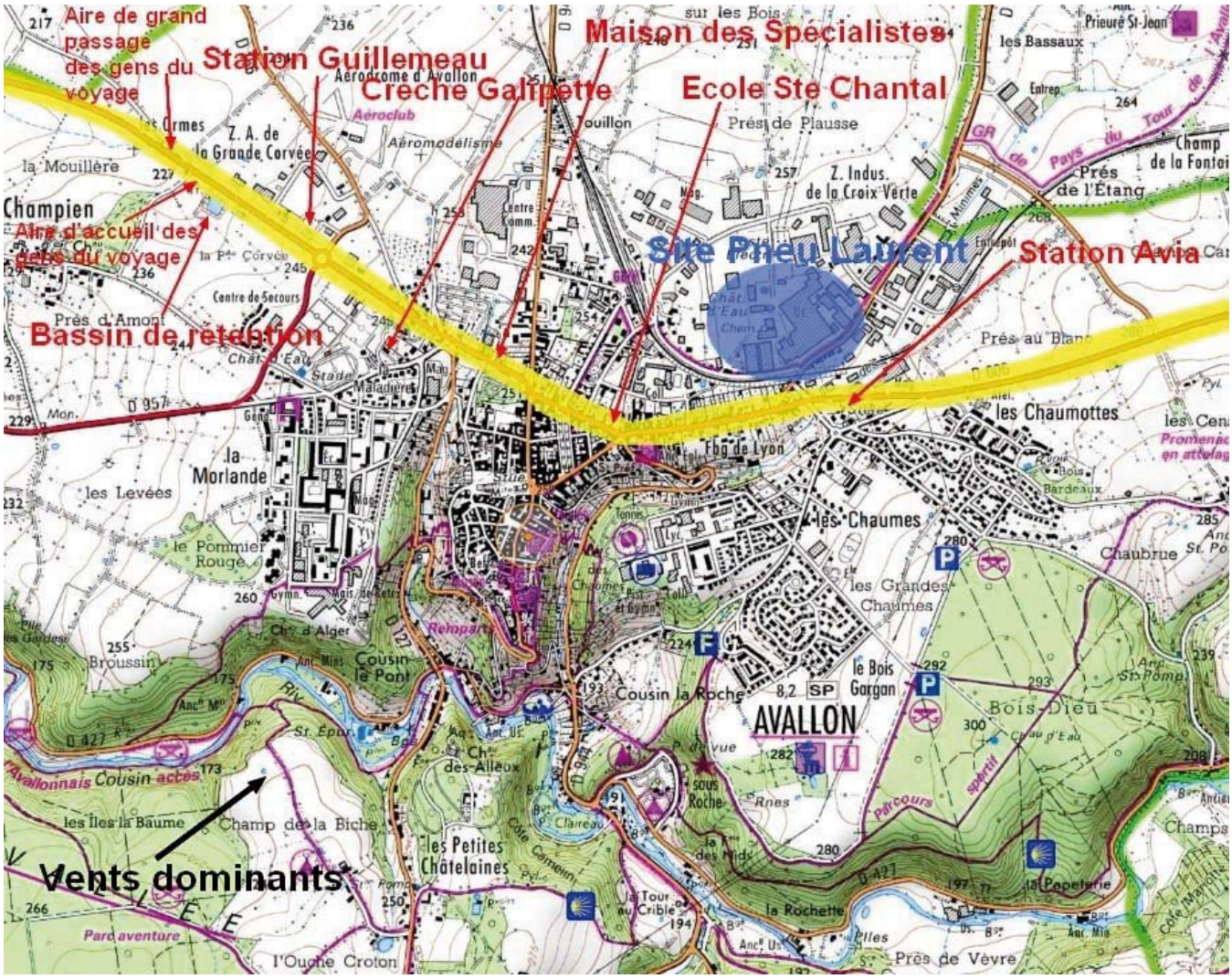

Carte de localisation

Autre risque selon spécificités de la commune : ***CHIMIQUE (pollution atmosphérique)***

Précision

Il est précisé qu'en cas d'incident, aucune pollution du réseau d'eau potable ne sera à déplorer. En effet, l'entreprise a mis en place un système de capture des eaux de toute nature (dont celles de lutte contre les incendies).

Action du Maire

L'Entreprise PNEU LAURENT (SNC) 7 route Sauvigny le Bois à Avallon a institué une cellule de crise chargée de la communication interne et externe qui informera l'autorité territoriale (le Maire) des dispositions à prendre.

- déclenchement du PCS

Alerte

- Véhicule municipal équipé d'un haut-parleur et déplacement sur site

Conduite à tenir par la population

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS = Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte**

ANNUAIRE D'URGENCE

MÉDIAS - RADIOS	
France Bleu	103.5 Mhz
France Info	105.5 Mhz
SITES INTERNET	
Météo France	www.meteo.fr
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
NUMÉROS UTILES	
Mairie d'Avallon	03.86.34.13.50
Pompiers	18 ou 112
SAMU	15
Gendarmerie	17
Préfecture	03.86.72.79.89
Météo France	08.92.68.02.89
DDSP	03.86.72.69.00
Centre antipoison	03.83.32.36.36

Avallon

...passionnément

Mise en page : service Communication - ville d'Avallon - impression :